

Guide des accueils périscolaires à destination des parents

Les accueils périscolaires, un espace qui contribue à l'éducation.
Aux côtés des familles et de l'école, les accueils périscolaires jouent un rôle essentiel.

Aux Francas, notre objectif est en effet de contribuer à l'épanouissement et à l'émancipation des enfants par l'action éducative, dans une perspective globale de société.

Nous nous attachons à favoriser dès l'enfance, le développement de la personne, tant dans sa dimension individuelle que dans sa dimension sociale. Les valeurs que nous défendons : l'humanisme, la liberté, l'égalité, la solidarité, la laïcité, et la paix.

Cela passe par la découverte et l'initiation à de nouvelles activités pour tous les goûts: grands jeux à thèmes, activités de création, activités d'expression, activités sportives, et plus particulièrement par l'apprentissage du « vivre-ensemble » qui est au cœur de notre action.



FONCTIONNEMENT DES GARDERIES

Les garderies sont des temps d'accueils de vos enfants avant l'école, de 7h30 à 8h30, et après l'école, de 16h30 à 17h30 (sur les écoles où il n'y a pas de temps d'études organisés par les enseignants).

Les garderies du matin fonctionnent du lundi au vendredi. Les arrivées sont échelonnées.

Les garderies du soir fonctionnent les lundi, mardi, jeudi et vendredi dans les écoles où les enseignants ne proposent pas de temps d'études. Les soirs de TAP (les mardi ou jeudi après-midi selon les écoles) il peut y avoir une garderie mais pas d'étude surveillée.

Les départs sont échelonnés.



Les activités de la garderie du matin et du soir

Ces moments avant et après la journée d'école doivent permettre aux enfants de participer à des activités s'ils le souhaitent, selon leurs envies.

Notre objectif est d'en faire un temps qui permet de commencer et finir la journée à leur rythme et en douceur. Des jeux de société, livres et matériel de dessin en accès libre sont mis à leur disposition.

Les temps récréatifs de restauration

Dans chaque école élémentaire, pendant le temps de restauration scolaire, deux animateurs proposent des activités avant et après leur repas: jeux collectifs, jeux sportifs et activités manuelles. Les enfants sont libres de participer aux activités.

REGLEMENT DE LA GARDERIE

Inscriptions

- L'inscription aux garderies du matin et du soir est possible sous condition de travail des deux parents (attestation de l'employeur obligatoire)
- Un effectif de 5 enfants au minimum est requis pour ouvrir une garderie. Dès lors que l'ouverture de la garderie est acquise, elle l'est pour l'année entière.
- Dans l'hypothèse d'un regroupement maternelle/élémentaire sur un même groupe scolaire (afin d'atteindre le minima requis pour ouvrir une garderie), la garderie sera ouverte dans la maternelle.
- Les parents ont le droit d'inscrire annuellement leurs enfants pour les jours qu'ils désirent

Documents à joindre pour l'inscription à la garderie

- fiche sanitaire de liaison complétée
- photocopie des cartes d'identité des représentants légaux
- photocopie du carnet de santé de l'enfant (vaccins)
- relevé d'Identité Bancaire
- attestation des employeurs des parents



Tarifification et paiement

Le tarif de base est fixé forfaitairement à 3 euros par jour pour chacune des garderies, pour un tarif normal, 1,5€ pour un tarif réduit et gratuit pour certaines familles en fonction de votre quotient familial.

Le paiement est effectué par avance à chaque reprise des classes qui suit une période de vacances scolaires directement auprès du service jeunesse de la ville de Marseille qui vous contactera par courrier. Il porte sur la période en cours jusqu'au prochaines vacances scolaires.

Le paiement s'effectuera par prélèvement bancaire (joindre un RIB au moment de l'inscription) ou par chèque. En l'absence de règlement, l'enfant ne pourra pas être pris en charge.

FONCTIONNEMENT DE L'APRES-MIDI DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE (TAP) (Mardi ou jeudi selon les écoles)

Les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) sont des temps de loisirs organisés les mardi ou jeudi après-midi, selon les écoles, de 13h30 à 16h30. (Les enfants qui ne mangent pas à la cantine doivent arriver dès 13h20).

C'est un temps déclaré en « Accueil Collectif de Mineurs » dans le cadre de la réglementation « Jeunesse et des Sports » qui répond donc à des normes précises, notamment concernant l'encadrement des enfants.



Chaque centre met en application un projet pédagogique qui met en œuvre le projet éducatif des Francas, à votre disposition sur le centre. Il définit les objectifs pédagogiques et le fonctionnement du centre.

Le programme proposé tout au long de l'année permet à votre enfant de participer à des activités d'expression, sportives, scientifiques, citoyennes pour apprendre et partager avec les autres.

Elles sont organisées par cycles entre chaque période de vacances. En maternelle les groupes d'enfants sont constitués en fonction de leur âge; en élémentaire, votre enfant peut s'inscrire et s'engager dans le projet de son choix.

Commissions d'Activités Périscolaires

Nous organisons des commissions d'activités périscolaires auxquelles les enfants, les parents et les enseignants sont conviés à participer. Un moment privilégié pour échanger avec l'équipe pédagogique sur les projets proposés et le fonctionnement.

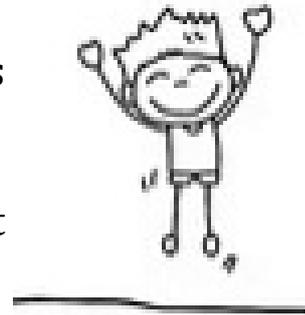
REGLEMENT DU TAP

Inscriptions

L'inscription au TAP doit être faite avant la rentrée scolaire et est valable pour toute l'année scolaire. Pour cela, des permanences sont organisées sur l'école de votre enfant, l'information sera disponible sur les panneaux d'affichages à l'entrée de l'école et à travers les cahiers de liaison de vos enfants.

Documents à joindre pour l'inscription au TAP:

fiche sanitaire de liaison complétée
photocopie de la carte d'identité des
représentants légaux
photocopie de l'assurance scolaire
photocopie du carnet de santé de l'enfant
(vaccins)



Horaires de départ et d'arrivée

Le TAP a lieu de 13h30 à 16h30. Les enfants qui ne mangent pas à la cantine doivent arriver dès 13h20 et ne peuvent arriver après 13h30 ni partir avant 16h30 (sauf à titre exceptionnel, avec présentation d'un justificatif.)

Radiation

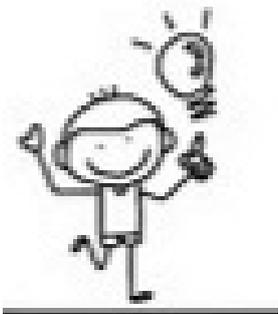
Un enfant inscrit qui ne vient pas est automatiquement radié au bout de 3 absences consécutives injustifiées.

Tarification

Le temps d'accueil de loisirs du mardi et jeudi après-midi est un temps gratuit.

Affaires personnelles

Les téléphones portables, jeux électroniques, etc. et les goûters, confiseries etc.. sont interdits pendant les activités.





Questions de parents

Qui va s'occuper de mon enfant?

Une équipe d'animation constituée d'un Directeur d'accueils périscolaires diplômé et d'animateurs titulaires du BAFA pour la majorité de l'équipe, dans le cadre de la réglementation relative aux accueils de mineurs.

Dans le cadre du Plan Educatif du Territoire (PEDT) de la ville de Marseille, le taux d'encadrement réglementaire est fixé à:

- ◇ 1 animateur pour 14 enfants pour les moins de 6 ans
- ◇ 1 animateur pour 18 enfants pour les plus de 6 ans

Nous essayons au maximum que votre enfant retrouve les mêmes animateurs au fur et à mesure de la semaine et durant les différents temps (garderies du matin, temps de restauration scolaire, TAP et garderies du soir).

Mon enfant est malade pendant les accueils périscolaires, que se passe-t-il ?

Si votre enfant ne se sent pas bien, le directeur ou l'animateur l'installera dans un endroit calme où il pourra se reposer en attendant votre arrivée. Vous serez prévenu(e) pour pouvoir l'emmener chez le médecin si nécessaire.

En cas d'urgence, le directeur ou l'animateur appelle immédiatement les secours. Vous êtes ensuite prévenu(e). Lors de l'arrivée des secours, l'enfant est pris en charge et sous la responsabilité des autorités médicales.

Si un parent ne se présente pas à la sortie du centre pour récupérer mon enfant, que faites-vous ?

Le directeur ou l'animateur essaiera de vous joindre sur les différents numéros que vous avez laissé sur le dossier d'inscription. Si personne n'est joignable ni ne se présente pour récupérer l'enfant, conformément à la loi, nous remettrons l'enfant aux autorités compétentes (police).

Si mon enfant est sous traitement médical, comment cela se passe-t-il ?

Si votre enfant a un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) ou un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) sur le temps de l'école, il est impératif de nous le signaler dans le dossier d'inscription et de nous transmettre la copie.





*Fédération nationale d'activités éducatives, sociales et culturelles,
Mouvement d'éducation populaire reconnue d'utilité publique
et agréée par les ministères de
l'Éducation nationale, et de la Ville, et de la Jeunesse et des Sports.*

Association départementale des Francas
des Bouches-du-Rhône
99 Cours Lieutaud-13 006 Marseille
francas13@wanadoo.fr
<http://francas13.fr/>

